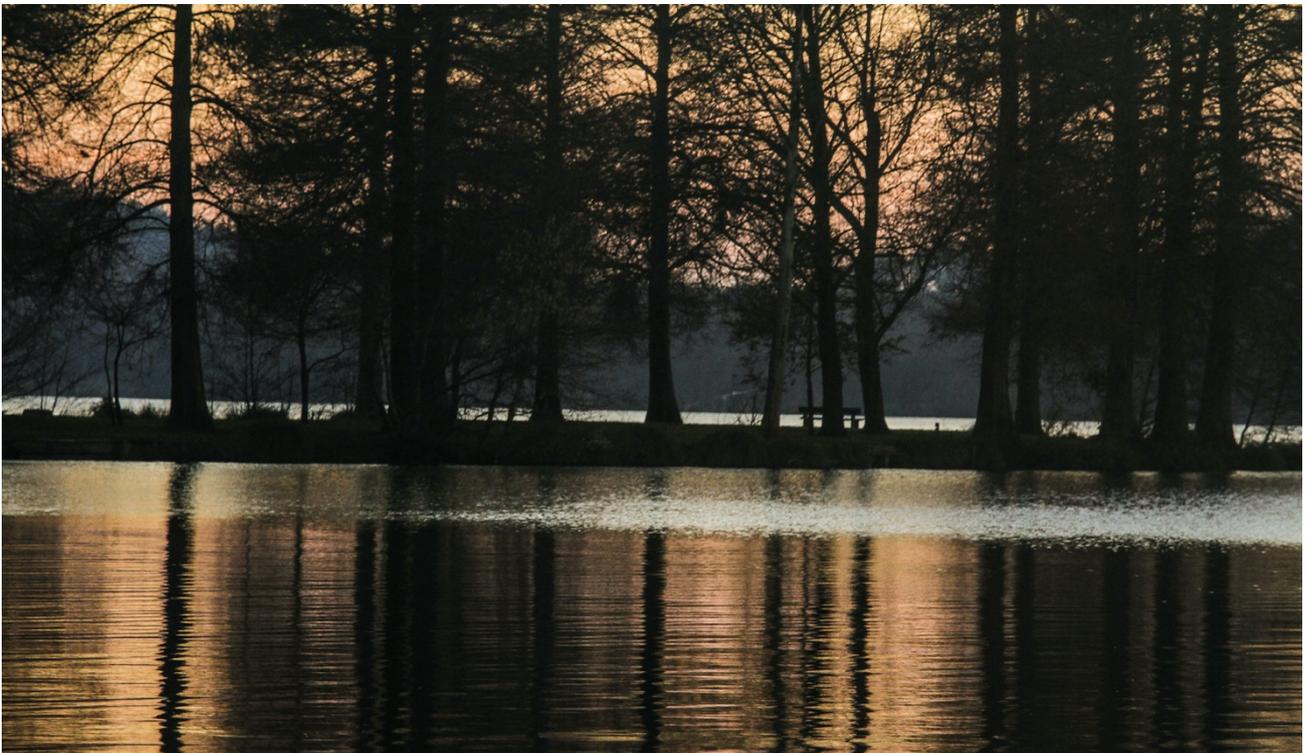


**1<sup>ère</sup> Division Régionale**  
**Le 30 septembre et 1 octobre 2023**  
**À SOUSTONS**



*Épreuve devant respecter le  
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la  
FFPS*



## Mot du Président

Le bureau que je représente a pris ses fonctions en janvier 2021, juste après une crise sanitaire et au début d'une année très compliquée ou on a vu des changements de dates et d'organisation ce qui quelque peu déstabilisé certains compétiteurs, mais tout cela est derrière nous.

Aujourd'hui nous sommes heureux de vous accueillir dans notre département et sur le parcours du canal de Soustons.

Depuis deux ans, nous travaillons avec les AAPPMA et la Fédération de Pêche des Landes pour réactualiser notre liste de parcours, mettre en avant de nouveaux sites, mais également en redécouvrir des anciens.

Il y a également de fortes chances que cela soit l'un des derniers championnats de ce type qu'organiserait le CED 40, les individualités et l'absence d'organisation claire ne sont pas de nature à nous pousser à continuer à nous investir comme nous l'avons fait ces dernières années, mon prédécesseur organise le minimum et nous en arrivons à la conclusion qu'il avait peut-être raison.

Nous espérons sincèrement que vous apprécierez ce parcours.

Un grand merci à Jean Pierre BESSON, président de l'AAPPMA de SOUSTONS de nous accueillir, à Mme Frédérique CHARPENEL maire de SOUSTONS, l'ensemble des services de la Mairie de Soustons pour leur accord et leurs aides.

Alain MARTET

Président Commission Eau Douce des Landes

## Infos SITE et SECTEURS

<b>Poissons dominants</b>	Plaquettes – Gardons – Brèmes- Mulets
---------------------------	---------------------------------------

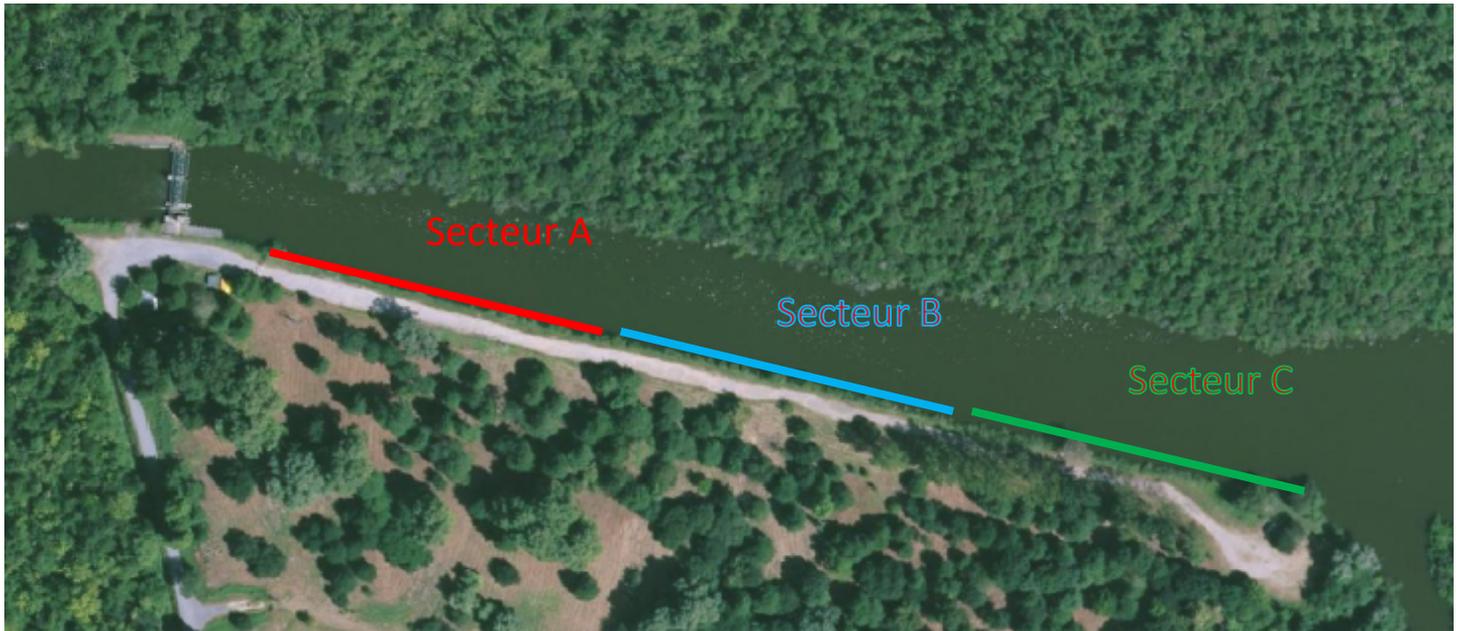
	Accès	Points GPS	Chariot
<b>Secteur A</b>	Voiture	43,760724/ - 1,356 286	

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
<b>Secteur A</b>	jusqu'à 3,50 m	Lent à rapide

<b>Anguille</b>	Interdit
<b>Brochet</b>	Interdit
<b>Sandre</b>	50 cm
<b>Black-Bass</b>	40 cm
<b>Mulet</b>	20 cm
<b>Truite</b>	23 cm

*Dans le département, le brochet est soumis à une fenêtre de capture (fenêtre de capture 60 à 80 cm), afin d'éviter tout malentendu et perde de temps, tous brochet pris ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau*

## SECTEURS



## LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m	
Moulinet	8 m	
Amorce	12 litres	
Esches totales	2 litres	Pointe comprise
Fouillis	0,50 litre	Dont ¼ de litre de vers de vase
Vers de vase	0,25 litre	
Vers de terre	0,50 litre	Entiers non coupés

## HORAIRES

	Manche1	Manche2	Manche3
Rendez-vous	10 h	6 h 30	
Tirage au sort	11 h	7 h	
Entrée dans les box	12 h	7 h 30	13 h 30
Début des contrôles (*)	13 h	8 h	14 h
Amorçage	13 h 50	8 h 50	14 h 50
Début de la manche	14 h	9 h	15 h
5 minutes	16 h 55	11 h 55	17 h 55
Fin de la manche	17 h	12 h	18 h
Palmarès			19 h 30
Marée basse			
Marée haute			

**(\*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesures, sans maintien du couvercle.**

## Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Manche2		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Manche3		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456
Palmarès		Entrée canal de Soustons	43,760891/ - 1,357 456

A	B	C
X01	Y09	Z07
X02	Y05	Z10
X03	Z11	Y08
X04	Z06	Y12
X05	Y10	Z02
X06	Z12	Y04
X07	Y01	Z09
X08	Z03	Y11
X09	Y07	Z01
X10	Y02	Z05
X11	Z08	Y03
X12	Z04	Y06
Y01	Z09	X07
Y02	Z05	X10
Y03	X11	Z08
Y04	X06	Z12
Y05	Z10	X02
Y06	X12	Z04
Y07	Z01	X09
Y08	X03	Z11
Y09	Z07	X01
Y10	Z02	X05
Y11	X08	Z03
Y12	X04	Z06
Z01	X09	Y07
Z02	X05	Y10
Z03	Y11	X08
Z04	Y06	X12
Z05	X10	Y02
Z06	Y12	X04
Z07	X01	Y09
Z08	Y03	X11
Z09	X07	Y01
Z10	X02	Y05
Z11	Y08	X03
Z12	Y04	X06

*Les pêcheurs seront positionnés en lignes, toutes fois un classement par sous-secteur sera effectué*



## Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	MARTET Alain	0671157606	alainmartet@gmail.com
Forfait	AURIAUL Philippe	05 49 45 98 45	philippe.auriault0499@orange.fr

## Règlement particulier

*Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7 €. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.*

Application du règlement FFPS.

Obligation d'avoir sa licence valide en cas de contrôle

Présentation des esches dans des boîtes de mesures officielles

Tous les entraînements seront interdits sur les différents parcours à compter du **jeudi 28 septembre 2023 à midi**

**Permis de pêche obligatoire, contrôle possible**

*La FFPS recommande de ne pas consommer d'alcool et de tabac lors de la lecture du palmarès*



## Hébergement

### Camping Nature l'Arial

- Camping Nature L'Arial, 61 avenue Port d'Albret à Soustons
- Tel : 05 58 41 12 48
- Mail : [contact@camping-airial.com](mailto:contact@camping-airial.com)
- Site : [www.camping-airial.com](http://www.camping-airial.com)

Le camping de l'Arial nous a fait savoir qu'ils seront à votre disposition pour répondre à vos demandes et vous accueillir

### Camping Sandaya Village

63 Av. de Port d'Albret, 40140 Soustons  
05 58 77 77 98

Le camping Sandaya est juste à côté du camping de l'Arial et peut vous accueillir

